

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Régies financières : pas d'

AFIN de limiter les énormes pertes financières liées aux grèves à répétition dans ces administrations, le gouvernement a adopté, lors du Conseil des ministres du 20 novembre, 2 projets de décrets encadrant désormais le mode d'attribution des primes dans les régies financières. Désormais, leurs versements seront conditionnés aux objectifs atteints par les agents.

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

C'EST un tournant décisif dans la gestion des régies financières et, peut-être, la solution pour mettre fin aux grèves à répétition qui paralysent l'appareil administratif, entraînant d'énormes pertes pour l'Etat. En effet, lors du Conseil des ministres du 20 novembre dernier, le gouvernement a pris des dispositions visant à mieux encadrer le mode d'attribution des primes dans les régies financières, à travers deux projets de décrets.

Il s'agit, notamment, du projet de décret fixant les modalités d'évaluation et d'attribution de la prime d'intéressement spécifique servie aux agents des administrations des Douanes, des Impôts, du Trésor et des Hydrocarbures. Et le projet de décret instituant une prime à la performance budgétaire.

Pour davantage édifier la population sur ces mesures, le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, Nicole Jeanine Lydie Roboty Mbou, le ministre de la Fonction publique, Madeleine Berre, et celui du Budget et des Comptes publics, Sosthène Ossoungou Ndibangoye, ont animé, le lendemain (samedi) une conférence de presse explicative à l'immeuble Arambo de Libreville.

Selon les membres du gouvernement, ces mesures ont pour objectif de renforcer la performance des agents des régies financières. Elles doivent pouvoir améliorer la bonne gouvernance, mais aussi garantir plus d'équité dans l'attribution des primes. Puisqu'une prime est versée pour récompenser les efforts réalisés par son bénéficiaire.

CE QUI VA CHANGER. Tout d'abord, selon l'Exécutif, il ne

s'agit pas de supprimer l'ancienne prime à la performance budgétaire. Mais, de nouvelles modalités ont été ajoutées pour l'attribution de ladite prime. Son paiement sera désormais lié à l'atteinte des objectifs par les administrations bénéficiaires. Autrement dit, la prime sera indexée aux résultats réalisés. Ensuite, en cas de mouvement

Selon les membres du gouvernement, ces mesures ont pour objectif de renforcer la performance des agents des régies financières.

de grève des agents des régies financières, ces derniers, à savoir les agents grévistes, ne bénéficieront pas de ladite prime. "Seuls les agents qui assurent le service minimum vont percevoir la prime", a indiqué Nicole Jeanine Lydie Roboty Mbou. Il n'est plus question de récompenser les agents pour des jours où leur poste était vide pour cause d'une grève. Le versement des primes aux agents des régies financières ne sera donc plus automatique.

Bien sûr, le droit à la grève demeure. Durant les échanges, le ministre de la Fonction publique a tenu à préciser que c'est un droit reconnu, mais il répond à certaines règles. Le gréviste n'a, par exemple, pas droit à son salaire vu que celui-ci est versé en contrepartie d'une activité exercée. Si le salaire est coupé, il apparaît donc évident que la prime le soit aussi, car elle est allouée pour récompenser un effort inhérent à une activité. "L'agent public, même quand il est gréviste, est soumis aux règles déontologiques qui sont appliquées à la fonction publique", a

insisté Madeleine Berre.

MOTIVATION * Quant à la prime à l'intéressement spécifique, elle remplace la prime spécifique d'incitation à la performance. Il s'agit d'une prime allouée aux collecteurs. Elle permettra de rémunérer les efforts spécifiques de ces agents publics qui sont au contact des opérateurs. À l'avenir, pour la percevoir, il faudra avoir atteint et dépassé les objectifs fixés. Si ces objectifs sont atteints et dépassés, alors la prime sera reversée à l'administration concernée. Elle est payable trimestriellement. Il faut donc retenir que si des ressources excédentaires ne sont pas réalisées, la prime à l'intéressement spécifique ne peut pas être versée. Ces mesures interviennent dans un contexte de contraction économique héritée de la propagation de la pandémie de coronavirus. Cette situation a généré une importante baisse des recettes, soit près de 12% du budget 2020.



Les membres du gouvernement lors de la conférence de presse de sa



LES CHIFFRES des régies financières

- 200 MILLIARDS DE FRANCS :

Pertes enregistrées en l'espace de 5 mois

- 40 MILLIARDS DE FRANCS :

Estimation de ces pertes par mois

- 60 MILLIARDS DE FRANCS :

Montant mensuel collecté par les Douanes et les Impôts.

- 2 MILLIARDS DE FRANCS :

Somme collectée par ces deux administrations par jour.

Le travail, pas de primes !

Une nouvelle philosophie

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LE nouveau mécanisme mis en place par le gouvernement devrait participer d'une nouvelle philosophie destinée à assurer la transparence et la bonne gestion. Mais également à récompenser avant tout le mérite. C'est que la situation antérieure/actuelle révélait une forme d'injustice. Vu que malgré leur mérite réel et leurs efforts, de nombreux fonctionnaires étaient peu ou prou payés de la même manière que ceux qui n'en fournissaient pas. Les nouvelles dispositions prises par les pouvoirs publics font prévaloir aussi l'équité. D'autant que des critères objectifs ont été dé-

Au demeurant, les nouvelles mesures gouvernementales permettront aux fonctionnaires de voir leurs salaires augmenter.



Photo: SNN/L'Union

finis, dans le but d'éviter tout arbitraire dans l'attribution de ces primes. Ainsi, pour bénéficier de ces émoluments, les agents des régies financières devront dorénavant faire montre d'assiduité et atteindre clairement les objectifs définis. Au demeurant, les nouvelles mesures gouvernementales permettront aux fonctionnaires de voir leurs salaires augmenter. Mieux, les pré-salaires seront intégrés dans la fonction publique et les Gabonais constateront désormais que l'argent public est mieux utilisé, notamment pour financer de meilleurs services publics et

construire des infrastructures utiles. Toutefois, les leaders des syndicats des régies financières conditionnent la reprise immédiate des activités par la satisfaction des exigences suivantes : le paiement de tous les arriérés de primes (PPB et PSIP), le rétablissement d'un paiement normal et régulier tous les derniers jours du mois à compter du 30 novembre pour la PPB, et chaque début de trimestre pour la PSIP. En sus de la résolution avec engagement ferme du paiement des 2 PSIP au 31 décembre 2020.



medi dernier.

Grève : 200 milliards de francs de pertes en 5 mois

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

ALORS que la pandémie de Covid-19 contraint l'Etat à recourir aux emprunts extérieurs pour équilibrer ses comptes, la grève des régies financières, aussi légitime soit-elle, s'avère, à bien des égards, contre-productive pour les finances de l'Etat. Elle dénote même un manque de patriotisme de la part de certains agents de l'Etat dont l'intérêt personnel semble primer sur les besoins de la collectivité. Présentés comme les agents les mieux rémunérés de l'Etat, le moindre retard dans le versement de leurs subsides déclenche une

réaction en chaîne, paralysant presque toute l'administration publique. Résultat des courses : en 5 mois de grève, l'Etat a perdu 200 milliards de francs, soit 40 milliards de francs par mois, indique la présidence de la République. Des estimations minorées, souligne même, avec une certaine dose de cynisme, le secrétaire général de Fédération des collecteurs des régies financières (Fecorefi), Sylvain Ombindha Talheywa. " Les secteurs des Douanes et des Impôts collectent environ 2 milliards de francs au quotidien. Ce qui revient à environ 60 milliards pour ces deux secteurs seulement par mois sans compter les hydrocarbures ", soutient-il.

Cette perte de lucidité dans la compréhension de la situation extrêmement difficile que traverse notre économie laisse à penser que ces fonctionnaires sont des agents " à part ", qui méritent finalement le surnom d' "enfants gâtés " de la République à qui on doit tout céder au moindre caprice. Pourtant, nul n'ignore les copinages, les trafics en tout genre et la corruption qui règnent au sein de ces administrations. La course à l'argent facile et à l'enrichissement express est devenue comme un réflexe et une motivation pour les jeunes fonctionnaires fraîchement recrutés. Ces derniers se délectent du système mafieux mis en place depuis la base, et qui semble arranger tout le monde.

Le scandale des 440 milliards de francs sur les dettes fictives n'a-t-il pas révélé l'implication claire de certains fonctionnaires de ces régies financières dans le siphonnage des caisses de l'Etat ? " Qui ne s'est jamais étonné de voir le train de vie exubérant de certains fonctionnaires, notamment ceux des Douanes et des Impôts ? En un temps record et sans que cela n'interpelle les plus hautes autorités, ils se construisent des villas huppées, s'achètent des véhicules dernier cri, voyagent à travers le monde. Peut-on en dire autant des autres fonctionnaires, notamment ceux de l'Education nationale qui triment à visage découvert ? D'où provient tout cet argent ? ", s'agace, ouvertement, un haut fonctionnaire.

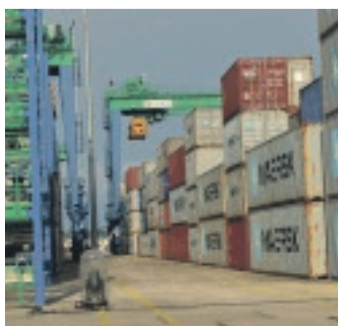


Photo: D.R/L'Union